



COMITE SYNDICAL

Réunion du

24 février 2022

PROCÈS-VERBAL

Membres		L'an deux mille vingt-deux , le vingt-quatre février à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	11	en session ordinaire,
Pouvoirs :	3	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	14	convocation adressée par M. le Président le 10 février 2022.

Présents :

- M. Stéphane GUILLON, Président, 1^{er} Vice-Président de la CC.VSA, Maire de Bouillé-Courdault
- M. Stéphane BOUILLAUD, 1^{er} Vice-Président, Conseil. munic. ville Fontenay, Vice-Prés. CC.PFV
- M. Lionel PAGEAUD, 2^{ème} Vice-Président, délégué de la CC.PFV, Maire de Doix-lès-Fontaines
- Mme Catherine MASSON-S., 3^{ème} Vice-Président, déléguée CC.VSA, Maire de Puy-de-Serre
- M. Gilles BOUTEILLER, membre du Bureau, délégué de la CC.VSA, Maire de Damvix
- M. Laurent DUPAS, membre du Bureau, Vice-Prés. de la CC.PFV, Maire de Velluire-sur-Vendée
- M. Sébastien ROY, membre du Bureau, délégué de la CC.PFV, Maire de St-Laurent-de-la-Salle
- M. Nicolas CELLIER, délégué de la CC.PFV, 1^{er} Adjoint de L'Orbrie
- M. Philippe DELAHAYE, délégué de la CC.VSA, 1^{er} Adjoint de Xanton-Chassenon
- M. Francis RIVIERE, délégué de la CC.PFV, Maire de Saint-Cyr-des-Gâts
- M. Jean-Paul RIVIERE, délégué de la CC.PFV, 1^{er} Adjoint de Marsais-St-Radegonde

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

- Mme Anne HUETZ à Stéphane BOUILLAUD
- M. Jean-Jacques DURAND à Stéphane GUILLON
- M. Marc TUDEAU à Catherine MASSON SOULARD

Etaient absents excusés :

- M. Jean-Marie ARNAUDEAU, délégué de la CC.PFV, Maire de Foussais-Payré
- M. Joël BOBINEAU, délégué de la CC.PFV, Maire de Mervent
- M. Yves-Marie BOUCHER, délégué de la CC.PFV, Maire de Petosse
- M. Jean-Claude CHEVALLIER, délégué de la CC.VSA, Maire de Vix
- M. Gérard GUIGNARD, déléguée de la CC.PFV, Maire de Bourneau
- M. Georges MERCIER, délégué de la CC.VSA, Conseiller municipal de Benet
- M. Daniel RIDEAUD, délégué de la CC.PFV, Maire de Montreuil

Secrétaire de séance : M. Stéphane BOUILLAUD est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

POINT 1 – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT

1.1 - Liste des engagements

POINT 2 – ADMINISTRATION et FINANCES

- 2.1 - Approbation du compte de gestion 2021
- 2.2 - Vote du Compte Administratif 2021
- 2.3 - Affectation du résultat 2021
- 2.4 - Rapport d'orientation budgétaire et Débat d'orientation budgétaire pour 2022
- 2.5 - Acquisition des parcelles ZT 133 et ZT 498 à Vendée habitat (Annule et remplace la délibération N°2021-78-CS)

POINT 3 – COMMUNICATION et PRÉVENTION DES DÉCHETS

3.1 – Approbation du plan de communication 2022

Documents remis avec la note de synthèse

- * ROB /DOB
- * Plan de communication 2022

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2021

M. le Président demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 9 décembre 2021.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Comité Syndical approuvent le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021.

POINT 1 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU

1.1 – LISTE DES ENGAGEMENTS

(INFORMATION)

Liste des engagements remis en annexe.

POINT 2 – ADMINISTRATION et FINANCES

2.1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

(DELIBERATION 2022-01- CS) RAPPORTEUR M. GUILLON

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 18 mars 2021, approuvant le Budget Primitif 2021 ;

Vu les délibérations du Comité Syndical, approuvant les différentes Décisions Modificatives de 2021 ;

Considérant que le Comptable des finances publiques est tenu de rendre, chaque année, un compte de sa gestion en vue de présenter dans un document unique toutes les opérations de recettes et de dépenses effectuées par ses soins du 1er au 31 décembre et pendant la journée complémentaire en ce qui concerne la section de fonctionnement.

M. le Président présente le Compte de Gestion pour l'année 2021.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, il propose au membre du bureau de déclarer que ce Compte de Gestion n'appelle ni observation ni réserve.

M. le Président précise que les membres du Bureau ont donné un avis favorable à cette présentation.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier-Receveur du Syndicat, visé et certifié par M. le Président, ordonnateur, n'appelle pas de réserve de sa part.

2.2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

(DELIBERATION 2022-02- CS) RAPPORTEUR M. GUILLON

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 18 mars 2021, approuvant le Budget Primitif 2021 ;

Vu les délibérations du Comité Syndical, approuvant les différentes Décisions Modificatives de 2021 ;

et conformément à l'article L1612-12 du C.G.C.T, l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant du Compte Administratif et ce au plus tard avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	2 068 995.00 €	5 888 922.00 €	7 957 917.00 €
Titres de recettes émis	631 733.61 €	5 801 334.42 €	6 433 068.03 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	2 068 995.00 €	5 888 922.00 €	7 957 917.00 €
Mandats émis	553 995.35 €	5 150 015.49 €	5 704 010.84 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2021			
Excédent	77 738.26 €	651 318.93 €	729 057.19 €
Déficit			
ANTERIEUR REPORTE DE 2020			
Excédent	1 317 844.33 €	296 421.10 €	1 614 265.43 €
Déficit			
RESULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021			
Excédent	1 395 582.59 €	947 740.03 €	2 343 322.62 €
Déficit			

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président s'est retiré de la salle et n'a pas participé au vote.

M. PAGEAUD 2^{ème} Vice-Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des questions complémentaires ainsi que leur avis sur ce rapport relatif au Compte Administratif 2021.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le Compte Administratif 2021.

2.3 – AFFECTATION DU RESULTAT 2021

(DELIBERATION 2022-03- CS) RAPPORTEUR M. GUILLON

Il est exposé aux membres du comité syndical que le Compte Administratif de l'exercice 2021 présenté ce jour relate :

Un résultat de fonctionnement excédentaire de	947 740.03 €
Un résultat d'investissement excédentaire de	1 395 582.59 €

Pour rappel, la décision d'affectation porte sur le résultat de clôture de la section de fonctionnement, qui s'élève à 947 740.03 €, qui doit être affecté prioritairement de la façon suivante :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture d'un besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- à la couverture d'un besoin de financement des restes à réaliser,
- pour le solde, soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation complémentaire en section d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2021 du Sycodem sont présentés ci-dessous :

RÉSULTAT DÉFINITIF 2021 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 801 334.42 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 150 015.49 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	651 318.93 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT REPORTÉ (2020)	296 421.10 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	947 740.03 €
RÉSULTAT DÉFINITIF 2021 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	631 733.61 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	553 995.35 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	77 738.26 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2020)	1 317 844.33 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT À REPORTER AU COMPTE 001	1 395 582.59 €

Après avoir constaté le résultat du budget 2021, le Président propose d'affecter 947 740.03 € en report à nouveau section de fonctionnement.

M. PAGEAUD 2^{ème} Vice-Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des questions complémentaires ainsi que leur avis sur ce rapport relatif au Compte Administratif 2021.

M. Président précise que les membres du Bureau ont donné un avis favorable à cette proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Déclare affecter le résultat 2021 selon la proposition du Président.

2.4 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

(DELIBERATION 2022-04- CS) RAPPORTEUR M. GUILLON

M. GUILLON, Président de la Commission de Gestion, présente le Rapport sur les orientations budgétaires et le débat d'orientation budgétaire 2022, joint en annexe.

Il souligne le contexte national qui vise à renforcer les actions pour lutter contre le plastique et renforcer l'économie circulaire plus respectueuse de l'environnement. Il est rappelé le plan d'action 2020 -2026 et ses huit grandes thématiques. Concernant les orientations budgétaires, le président rappelle que la trésorerie du Sycodem est fragile et qu'il est nécessaire de poursuivre le remboursement de la ligne de trésorerie contractée lors du passage de la redevance à terme échu. Il propose d'étudier la fin du régime dérogatoire et permettre ainsi au Sycodem de percevoir directement la redevance pour son propre compte. Le président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée a donné un accord compte tenu que le régime dérogatoire en place n'a pas d'incidence sur le CIF (coefficient d'intégration fiscale) et sur la DGF (dotation globale de fonctionnement). Le président de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise ne s'est pas prononcé. Le directeur des finances publiques s'est prononcé favorable pour ce changement. Les élus présents sont favorables à ce changement pour une application au 1^{er} juillet 2022.

Concernant les difficultés de l'accueil téléphonique, les élus proposent d'expérimenter plusieurs pistes :

- Augmenter le temps d'accueil téléphonique,
- Dédier des agents aux appels téléphoniques,
- Travailler sur l'évitement en :

- Apportant plus de clairvoyance et de simplicité au site internet,
- Rendant la facture plus compréhensible et lisible,
- Apportant plus de lisibilité au web usager,
- Diffusant l'information auprès des secrétaires de mairie.

Concernant le renfort de l'accueil en déchèterie, les élus ne souhaitent pas recruter un agent supplémentaire. Il est demandé au service de revoir le fonctionnement de la collecte des déchets diffus spécifiques afin de supprimer cette contrainte aux agents et d'étudier la massification sur deux sites. La fermeture de la déchèterie de Mouzeil St Martin a dégagé du temps agent qui vient en renfort sur les autres déchèteries. De plus, le Président rappelle les projets à venir autour du réemploi et de l'économie circulaire qui viendront compléter l'offre déchèterie avec des partenaires de l'économie sociale et solidaire.

M. le Président précise que les membres du Bureau ont donné un avis favorable à cette proposition.

Le Comité Syndical de Sycodem Sud Vendée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté par M. le Président,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé un débat a lieu sur les orientations générales du budget 2022, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le rapport sur les orientations budgétaires pour 2022 tel que présenté.

2.5 – ACQUISITION DES PARCELLES ZT N°133 ET ZT N°498 A VENDEE HABITAT, ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2021-78-CS

(DELIBERATION 2022-05- CS) RAPPORTEUR M. GUILLON

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical d'annuler et remplacer la délibération 2021-78-CS et d'approuver l'acquisition d'un terrain bâti appartenant à Vendée Habitat, d'une surface d'environ 877m² et 170m² situé Boulevard des Champs Marot à Fontenay le Comte - parcelle cadastrée section ZT n°133 et ZT n°498, dans les conditions suivantes :

- Montant de l'acquisition fixé à 10 000 euros HT
- L'acte correspondant sera notarié
- Les frais d'acte seront pris en charge par le Sycodem

M. le Président précise que les membres du Bureau ont donné un avis favorable à cette proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'acquisition d'un terrain bâti appartenant à Vendée Habitat dans les conditions fixées ci-dessus.

POINT 3 – COMMUNICATION ET PREVENTION DES DECHETS

3.1 – APPROBATION DU PLAN DE COMMUNICATION 2022

(DELIBERATION 2022-06- CS) RAPPORTEUR M. GUILLON

M. le Président présente le résumé du **Plan de Communication 2022** (document complet en annexe). Il précise que les axes de travail suivant seront particulièrement suivis cette année :

1/ la prévention des déchets auprès du grand public

2/ l'ouverture d'un site pédagogique autour du végétal à Mouzeuil-Saint-Martin

3/ le contrôle de la qualité du flux emballages

OBJECTIF 1 Sensibiliser tous les publics à la valorisation des déchets	Action 1.1	Sensibiliser au tri, compostage, réduction des déchets en milieu scolaire et péri-scolaire
	Action 1.2	Sensibiliser les usagers au tri, compostage, réduction des déchets
	Action 1.3	Accompagner les événements
	Action 1.4	Accompagner les initiatives de ramassage des déchets dans l'environnement
OBJECTIF 2 Amener la population à réduire ses déchets	Action 2.1	Sensibiliser au Zéro Déchet
	Action 2.2	Expérimenter un programme de réduction à l'échelle communale
	Action 2.3	Promouvoir l'utilisation de textiles lavables
OBJECTIF 3 Valoriser la matière organique à la source	Action 3.1	Expérimenter une collecte des biodéchets en apport volontaire
	Action 3.2	Poursuivre le développement du compostage de proximité
	Action 3.3	Améliorer la collecte des coquillages

OBJECTIF 4 Valoriser les végétaux	Action 4.1	Développer un site pédagogique autour du végétal
	Action 4.2	Sensibiliser à la pratique du broyage de végétaux
	Action 4.3	Valoriser l'élimination des sapins de Noël
OBJECTIF 5 Lutter contre les dépôts sauvages	Action 5.1	Poursuivre l'application du Plan d'actions
OBJECTIF 6 Accompagner l'optimisation des collectes	Action 6.1	Communiquer sur l'acquisition d'un camion à "énergie propre"
	Action 6.2	Améliorer la communication sur l'apport volontaire
	Action 6.3	Accompagner l'implantation de points de regroupements de bacs
OBJECTIF 7 Accompagner l'évolution des déchèteries	Action 7.1	Développer la signalétique des filières en déchèteries
	Action 7.2	Accompagner les professionnels vers d'autres usages
	Action 7.3	Sensibiliser les usagers à l'évolution des sites vers le réemploi

OBJECTIF 8 Travailler en partenariat avec les collectivités	Action 8.1	Rencontrer les secrétaires de Mairies comme relais
OBJECTIF 9 Repenser les éléments de langage	Action 9.1	Redéfinir les termes de la Redevance Incitative
	Action 9.2	Redéfinir les termes de l'apport volontaire
OBJECTIF 10 Accompagner les projets du Sycodem	Action 10.1	Poursuivre la diffusion d'une newsletter
	Action 10.2	Accompagner les projets de développement interne (QVT, réorganisation spatiale...)

M. le Président précise que les membres du Bureau ont donné un avis favorable à cette proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide le plan de communication et de Prévention des déchets 2022 tel que présenté.

* * * * *

↳ Plus personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

* * * * *

Signatures approuvant le présent procès-verbal :

Le Président,
Stéphane GUILLON

Le Secrétaire de séance
Stéphane BOUILLAUD

Délibérations prises par le Comité Syndical au cours de cette réunion du 24 février 2022 :

- 1) Approbation du Compte de gestion 2021
- 2) Vote du Compte administratif 2021
- 3) Affectation du Résultat 2021
- 4) Rapport d'orientation budgétaire et débat d'orientation budgétaire
- 5) Acquisition des parcelles ZTn°133 et ZT n°498 à Vendée Habitat (annule et remplace la délibération n°2021-78-CS)
- 6) Approbation du plan de communication 2022

Signatures des membres présents :

Stéphane GUILLON <i>Président</i>		Stéphane BOUILLAUD <i>Vice-Président</i>		Lionel PAGEAUD <i>Vice-Président</i>	
Catherine MASSON-S. <i>Vice-Présidente</i>		Gilles BOUTEILLER <i>membre Bureau</i>		Laurent DUPAS <i>membre Bureau</i>	
Sébastien ROY <i>membre Bureau</i>		Jean-Marie ARNAUDEAU		Joël BOBINEAU	
Yves-Marie BOUCHER		Nicolas CELLIER		Jean-Claude CHEVALLIER	
Philippe DELAHAYE		Jean-Jacques DURAND		Gérard GUIGNARD	
Anne HUETZ		Georges MERCIER		Daniel RIDEAUD	
Francis RIVIERE		Jean-Paul RIVIERE		Marc TUDEAU	